



**PROGRAMME NATIONAL 2023-2026**

**RÉDUISEZ VOS  
COÛTS ÉNERGÉTIQUES  
ET BÉNÉFICIEZ  
D'UNE AIDE !**

Obtenez jusqu'à **40 000 € de prime** pour la mise en place d'un système de management de l'énergie conforme à la norme ISO 50001.



## POUR QUI ?

**Les entreprises industrielles :**  
PME, ETI, grande entreprise,  
filiale de groupe.



## LES CONDITIONS ?

- › Tous les sites du périmètre de certification sont situés en France ;
- › Le certificat ISO 50001 obtenu est postérieur au 25 décembre 2022 ;
- › Toutes les activités rattachées au(x) site(s) certifié(s) doivent être comprises dans le périmètre de la certification ;
- › Le nombre de primes est limité à 5 par Groupe.

**Retrouvez toutes les conditions à remplir sur [www.pro-smen.org](http://www.pro-smen.org)**



## COMBIEN ?

La prime est égale à 20 % des dépenses énergétiques annuelles des sites certifiés, plafonnée à 40 000 €.



## COMMENT ?

La demande de prime s'effectue en 2 étapes :

- ① Inscription dans le dispositif par l'envoi d'un questionnaire  
. avant le 31 décembre 2025
- ② Demande de prime une fois le certificat ISO 50001 obtenu  
. avant le 31 mai 2026

[www.pro-smen.org](http://www.pro-smen.org)

**PRO-SME<sub>n</sub>**  
AIDE À L'ISO 50001

**PACTE**  
**industrie**  
Accompagnements et Compétences



# POURQUOI PRO-SME<sub>n</sub> ?

Pour soutenir les entreprises dans leurs actions vers une meilleure efficacité énergétique et la décarbonation.

L'Aide PRO-SME<sub>n</sub> est portée et gérée par l'ATEE dans le cadre du Programme PACTE INDUSTRIE. Les fonds proviennent de 5 énergéticiens qui, en contrepartie, reçoivent des certificats d'économies d'énergie.

## ATEE - PRO-SME<sub>n</sub> - PACTE INDUSTRIE

Tour Eve, CS 20067 - 92800 Puteaux  
tél. : 01 46 56 41 49 - mail : pro-smen@atee.fr

[www.pro-smen.org](http://www.pro-smen.org)



Gazellenergie



L'aide PRO-SME<sub>n</sub> ne constitue pas un droit à délivrance et n'a pas un caractère systématique. Son attribution est fonction des priorités et des dispositions figurant dans le règlement du dispositif ainsi que des fonds disponibles. Le présent document qui résume les principales caractéristiques du dispositif n'a qu'un objet informatif et n'est pas opposable à l'ATEE pour l'obtention d'une aide.